

SERVICE: JEUNESSE

Visa du Service:

Visa de M. la Directrice Générale f.f.:

PROJET DE DELIBERATION - CONSEIL COMMUNAL DU 25 novembre 2019.

SEANCE PUBLIQUE

N° 22.- Jeunesse - Salle de blocus – Règlement d'ordre intérieur -Adoption

LE CONSEIL,

Attendu que le dossier présenté au collège du 25 juin 2019 prévoyait l'option d'un [règlement d'ordre intérieur \(R.O.I.\)](#) par le Conseil communal ;

Vu que des mesures transitoires ont été adoptées pour la session d'août et qu'il convient désormais d'adopter ledit [R.O.I.ROI](#) ;

~~Vu la loi du 30 juillet 2018 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement de données à caractère personnel ;~~

Vu le rapport soumis au Collège communal du ~~15~~22 octobre 2019 reprenant les propositions émises par le Service Jeunesse quant au [R.O.I.ROI](#) et à la gestion des inscriptions ;

Vu les articles L1122-30, L1122-32 et L1133-2 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Vu l'article 119 bis de la Nouvelle loi communale ;

[Vu la loi du 24 juin 2013 relatives aux sanctions administratives communales ;](#)

~~Vu la loi du 30 juillet 2018 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement de données à caractère personnel ;~~

Attendu que le dossier a été communiqué à la Section de Mme Belly, Echevine, en sa séance du 13 novembre 2019 ;

Par * voix contre * et * abstentions,

ADOPTE:

Art. 1.- Le texte du règlement d'ordre intérieur relatif à la salle de blocus [paginé en annexe.](#)

[La présente délibération sera transmise au service communal du Secrétariat pour publication, au Gouvernement provincial pour insertion au Mémorial administratif de la Province.](#)

~~[Le règlement sera porté à la connaissance du public lors de chaque réservation effectuée.](#)~~

En dérogation aux dispositions L1133-1 et L1133-2 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, la présente modification des règlements généraux de police entrera en vigueur le 1er décembre 2019.

Mis en forme : Retrait : Première ligne : 0 cm

PAR LE CONSEIL

La Directrice Générale f.f.,

La Bourgmestre,

M. KNUBBEN

M. TARGNION

PROJET soumis au Conseil communal